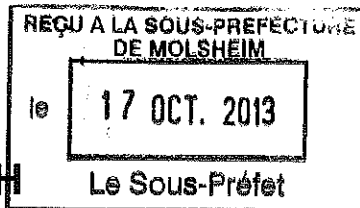


Département
du Bas-Rhin

Commune de MOLLKIRCH



Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des
conseillers élus :
15

Séance du 3 octobre 2013

Sous la présidence de M. **DEGRIMA** Daniel, Maire

Conseillers
en fonction :
14

Conseillers
présents :
12

ETAIENT PRESENTS : Mmes **ALDEBERT** Marie-Odile, **ANGSTHELM** Sophie, **GISSELBRECHT** Claudine, **STEIBEL** Martine, Mrs **AESCHELMANN** Jean-Claude, **COURTOT** Jean-Claude, **PALMA** Yves, **PARUTTO** Pascal, **SCANDELLA** Eric, **SCHLEISS** Hervé et **TROESTLER** Mario

ABSENTS EXCUSES : M. **FRIEDERICH** Jean-Luc, **WURMSER** Philippe
proc. Courtot

Secrétaire de séance : M. **PALMA** Yves

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 20/06/2013
- Décision Modificative
- Projet achat de terrain
- Travaux Eclairage public
- Demandes de subvention
- Subvention aux associations
- Rapport annuel Selectom 2012
- Salon des maires 2013
- Refacturation des frais de personnel
- Divers

Ouverture de la séance à 20H30

N°25/13 : Adoption du PV du 20 juin 2013

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité moins 1 abstention (Parutto), approuve et adopte le procès-verbal de la séance du 20 juin 2013.

N°26/13 : Décision Modificative

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité moins 1 abstention (Scandella), décide la décision modificative suivante :

Budget Eau :

Article 615 : + 15000,-€

Article 7711 : + 11500,-€

Article 704 : + 3500,-€

Article 1391/040 : +20725,-€

Article 777/042 : + 20725,-€

N°27/13 : Projet achat de terrains

a) Monsieur le Maire fait part aux conseillers qu'il serait opportun de se constituer une ou plusieurs réserves foncière afin de pouvoir faire face ultérieurement à des projets d'aménagements urbains de quelques natures que ce soit. A cet égard, le maire signale l'intention d'acheter éventuellement des terrains situés dans des zones d'aménagement futur.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,
Accepte le principe de constitution de réserves foncière.
Demande au Maire de redélibérer lorsqu'une opportunité se présente

b) Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'un entretien avec M. Fischer Jean-Jacques par rapport à un achat de la partie supérieure de son terrain, sis rue des Hérons à Mollkirch, cadastré section 9, parcelle 26.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,
Décide d'acheter la partie supérieure du terrain de M. Fischer, cadastré section 9, parcelle 26 pour une superficie évaluée à 1,40 ares.

Charge le Maire de négocier le prix d'achat
Décide de prendre à sa charge les frais d'arpentage
Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

N°28/13 : Travaux Eclairage Public

Dans le cadre du programme des travaux d'Eclairage Public prévus au BP2013 dans les rues suivantes : Route du Guirbaden, Route de la Chapelle, Route de la Fischhutte, Rue des Châtaigniers, Rue des Champs, Le Kohplatz, Rue de la Source et Rue des Hérons, Monsieur Jean-Claude Courtot, 1^{er} Adjoint, présente aux conseillers trois offres de prix émanant de Bouygues Energie & Services (anciennement ETDE), SIRS et Citeos.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Retient l'offre la moins et mieux disante émanant de la société Bouygues Energie & Services (anciennement ETDE), pour un prix total de 88055,26€ TTC.

N°29/13 : Demande de subvention

Dans le cadre des travaux AEP, prévus au plan pluriannuel, et en complément de la DCM n°23/13, le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Général pour les travaux d'AEP dans la rue du Guirbaden (suite), rue des Châtaigniers, place de la Fontaine, rue des Vergers, jonction Muhraïn et station de traitement.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général du Bas-Rhin pour les futurs travaux d'AEP dans la rue du Guirbaden (suite), rue des Châtaigniers, place de la Fontaine, rue des Vergers, jonction Muhraïn et station de traitement.

N°30/13 : Subvention aux associations

Le maire rappelle au conseil municipal que suite à l'ouverture des crédits de subventions aux associations lors du vote du budget primitif 2013, il y a lieu de fixer le montant par associations ayant déposé les comptes de l'année N-1. Il rappelle également aux conseillers, qu'en application de l'article L.2541-17 du Code Général des Collectivités, les conseillers membres des associations subventionnées devront absolument quitter la salle lors du vote de la subvention à l'association à laquelle ils appartiennent.

- Décide d'accorder une subvention de 230,- € à l'Association Arts et Culture. Monsieur Mario Troestler, membre de ladite association ayant quitté la salle.
- Décide d'accorder une subvention de 230,- € à l'Association des Parents d'élèves. Madame Sophie Angstheim et monsieur Hervé Schleiss, membres de ladite association ayant quitté la salle.
- Décide d'accorder une subvention de 230,- € à l'Amicale des Sapeurs-Pompier. Décide d'accorder une subvention de 230,- € à l'Amicale des Retraités. Monsieur Jean-Claude Courtot, membre de ladite association ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

N°31/13 : Rapport annuel Selectom 2012

Après présentation du rapport annuel 2012 du Selectom par M. Eric Scandella, conseiller municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Prend acte dudit rapport

N°32/13 : Salon des Maires 2013 et visite du Palais du Luxembourg – Mandats spécial

a) Vu l'article L.2123-18 et suivants du CGCT qui précisent l'exécution des mandats spéciaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accorde un mandat spécial à Monsieur Daniel DEGRIMA, Maire, et Monsieur Jean-Claude COURTOT, 1^{er} Adjoint, pour se rendre au 96^e Congrès National des Maires de France qui se déroulera du mardi 19 au jeudi 21 novembre 2013 à Paris. Les conditions de remboursement ou de prise en charge des frais sont limitées au transport, à l'hébergement et au repas.

b) Vu la proposition du Sénateur Reichardt pour étudier le fonctionnement de l'institution sénatoriale et visiter le Palais du Luxembourg, siège du Sénat à Paris. Vu l'article L.2123-18 et suivants du CGCT qui précisent l'exécution des mandats spéciaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accorde un mandat spécial aux membres du Conseil Municipal en vue de ce voyage d'étude à Paris. Les conditions de remboursement ou de prise en charge des frais sont limitées au transport et à l'hébergement.

N°33/13 : Refacturation des frais de personnel

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Décide du principe d'une refacturation annuelle des services du personnel, du service communal vers le service Eau.
 Fixe le montant de cette refacturation à 5000,-€ par an
 Fixe le taux horaire à 30€ pour un Adjoint technique principal de 1^{er} CI et à 20€ pour un adjoint technique de 1^{er} CI.

DIVERS :

Point sur le projet de la rénovation de la salle polyvalente
Fête de la Châtaigne, le dimanche 13 octobre 2013
Signature du registre

POUR EXTRAIT CONFORME :
Mollkirch, le 10 octobre 2013

Le Maire,
Daniel DEGRIMA

